

## Objet

Ce document a pour objet d'accompagner les équipes officinales en proposant des informations et recommandations liées à la prise en charge en pharmacie de femmes enceintes et allaitantes dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

### 1. Risque d'infection chez les femmes enceintes

- Les données disponibles indiquent que le taux d'infection chez les femmes enceintes n'est pas plus élevé que dans la population générale.
- Sur la base des études récentes, les femmes enceintes sont dorénavant à considérer comme personnes vulnérables en cas d'épidémie de Covid-19 car elles pourraient avoir un risque augmenté de développer une maladie sévère. Des mesures de protection sociales et professionnelles sont nécessaires afin de prévenir l'infection chez les femmes enceintes. Dans le cadre du travail, la responsabilité de mise en place de mesures de protection adéquate revient à l'employeur. Le télétravail est recommandé lorsqu'il est possible.
- Les femmes enceintes devraient avoir un suivi avec leur gynécologue / médecin traitant et de ce fait le-la contacter. Celui-ci contrôlera entre autres l'efficacité des mesures de protection dans le cadre du travail.

### 2. Femmes enceintes positives au Covid-19

- Les données disponibles décrivent un risque accru de maladie Covid-19 sévère chez les femmes enceintes, d'admission en soins intensifs et d'accouchement prématuré. Ce risque serait en particulier augmenté chez les femmes enceintes qui présentent également d'autres facteurs de risque (surpoids, pathologie préexistante, âge > 35 ans).
- La grossesse des femmes enceintes positives au Covid-19 (avec ou sans symptômes) doit être étroitement surveillée. Une infection sévère peut avoir des répercussions défavorables sur l'évolution de la grossesse.
- Les données disponibles indiquent que la transmission verticale du virus et une infection du placenta seraient possible dans de rares cas. Les femmes enceintes positives au Covid-19 devraient être suivies notamment par des échographies toutes les 4 semaines afin de permettre une détection rapide de complications possibles. Des cas de nouveau-nés positifs sont décrits (nés par césarienne ou par voie basse). L'évolution néonatale observée est le plus souvent favorable.
- Les femmes enceintes positives au Covid-19 doivent pratiquer l'[isolement](#) (dépliant [français](#) et [anglais](#)) et informer immédiatement leur gynécologue/médecin, ainsi que l'hôpital où l'accouchement est prévu. Si elles doivent se rendre à l'hôpital ou chez leur gynécologue, elles doivent en premiers lieux les contacter par téléphone et les informer de leur statut Covid-19. Le suivi de grossesse doit se poursuivre aux endroits habituels déjà planifiés. L'accouchement sera adapté à la situation obstétricale et à l'état général de la patiente ; si la situation clinique le permet, l'accouchement peut avoir lieu où il était prévu.
- Le CHUV a créé un [registre \(COVI-PREG\) de femmes pouvant avoir été infectées par le Covid-19 pendant leur grossesse](#). Les femmes enceintes suspectées d'une infection par le Covid-19 devraient être encouragées à en parler à leur gynécologue pour que leurs informations puissent être transmises au CHUV.

### 3. Allaitement

- Actuellement, les recommandations concernant l'allaitement par des femmes positives au Covid-19 reposent sur des raisonnements d'experts.
- Au 23.06.20, sur 46 femmes infectées, toutes les recherches du Covid-19 dans le lait maternel sont revenues négatives, tandis que les échantillons de lait de 3 mères ont été testés positifs pour les particules virales par RT-PCR.
- Il n'y a pas de contre-indication à l'allaitement par une femme positive au Covid-19 (soit au sein, soit avec un tire-lait). Des mesures strictes de protection doivent être mises en place afin d'empêcher la contagion de l'enfant (hygiène des mains et désinfection, masque facial, laver le sein avant l'allaitement, désinfecter le tire-lait, etc.).

### 4. Utilisation de désinfectants pour les mains chez les femmes enceintes et allaitantes

- S'il n'existe formellement aucune donnée de sécurité chez des femmes enceintes exposées aux solutions hydro-alcooliques en cours de grossesse, aucun élément inquiétant n'a été signalé à ce jour malgré un recul d'usage très important. De plus, son utilisation topique n'entraîne pas d'exposition du fœtus.
- L'utilisation des solutions hydro-alcooliques est possible en cours de grossesse et d'allaitement, en suivant les consignes d'utilisation (quantité et temps de friction).

#### Plus d'informations et références :

Site internet de la Suisse de Gynécologie et Obstétrique <https://www.sggg.ch/fr/> (consulté le 06.08.20)

Site internet de l'Organisation Mondiale de la Santé : <https://www.who.int/news-room/commentaries/detail/breastfeeding-and-covid-19> (consulté le 11.08.20)

Lettre d'experts SSGO gynécologie suisse: Infection à coronavirus COVID-19, Grossesse et accouchement : [https://www.sggg.ch/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/1\\_Ueber\\_uns/Empfehlung\\_Coronavirusinfektion\\_COVID-19\\_05.08.2020\\_FR.pdf](https://www.sggg.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/1_Ueber_uns/Empfehlung_Coronavirusinfektion_COVID-19_05.08.2020_FR.pdf)

Recommandations de la Société Suisse de Gynécologie et Obstétrique :

[https://www.sggg.ch/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/1\\_Ueber\\_uns/Empfehlung\\_Coronavirusinfektion\\_COVID-19\\_14.04.2020\\_FR.pdf](https://www.sggg.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/1_Ueber_uns/Empfehlung_Coronavirusinfektion_COVID-19_14.04.2020_FR.pdf)

[https://www.sggg.ch/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/1\\_Ueber\\_uns/Amendment\\_AFMM\\_SGUMGG\\_17.04.2020\\_FR.pdf](https://www.sggg.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/1_Ueber_uns/Amendment_AFMM_SGUMGG_17.04.2020_FR.pdf)

Site internet de l'OFSP, section grossesse :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/faq-kontakte-downloads/haeufig-gestellte-fragen.html?faq-url=/fr/categories/grossesse> (consulté le 06.08.20)

Le Centre de Référence sur les Agents Tératogènes (CRAT) :

[http://lecrat.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1099](http://lecrat.fr/spip.php?page=article&id_article=1099) (consulté le 07.08.20)

COVI-PREG : <https://www.chuv.ch/fr/dfme/dfme-home/recherche/femme-mere/materno-fetal-and-obstetrics-research-unit-prof-baud/covi-preg/> (en anglais) (consulté le 07.08.20)